

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Tous les enfants
sont égaux
quelles que soient
leurs différences.

Chaque enfant
a le droit
de grandir en bonne santé
et de manger à sa faim.

Chaque enfant
a le droit
d'avoir un prénom,
un nom et un pays.

Chaque enfant
a le droit
d'aller à l'école
et d'apprendre un métier.

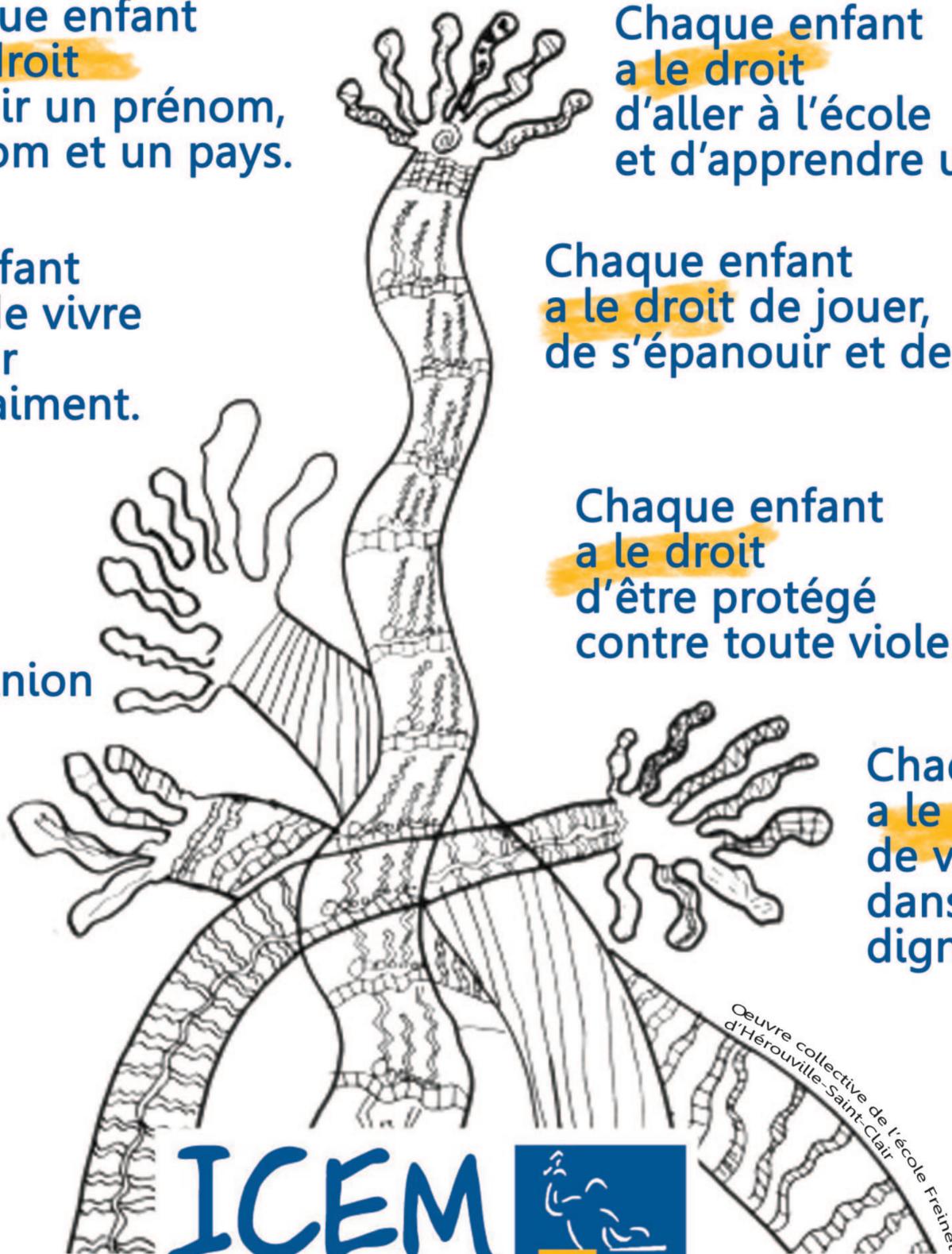
Chaque enfant
a le droit de vivre
entouré par
ceux qui l'aiment.

Chaque enfant
a le droit de jouer,
de s'épanouir et de rêver.

Chaque enfant
a le droit
de s'exprimer,
donner son opinion
et être écouté.

Chaque enfant
a le droit
d'être protégé
contre toute violence.

Chaque enfant
a le droit
de vivre en paix
dans un monde
digne des enfants.



Oeuvre collective de l'école Freinet
d'Hérouville-Saint-Clair

ICEM

Pédagogie FREINET

